

HSBC Global Asset Management

Programme de prêt de titres - ETFs



Société de gestion HSBC Global Asset Management (UK)

Emetteur HSBC Investment Funds Luxembourg

Distributeur HSBC Global Asset Management
(France)



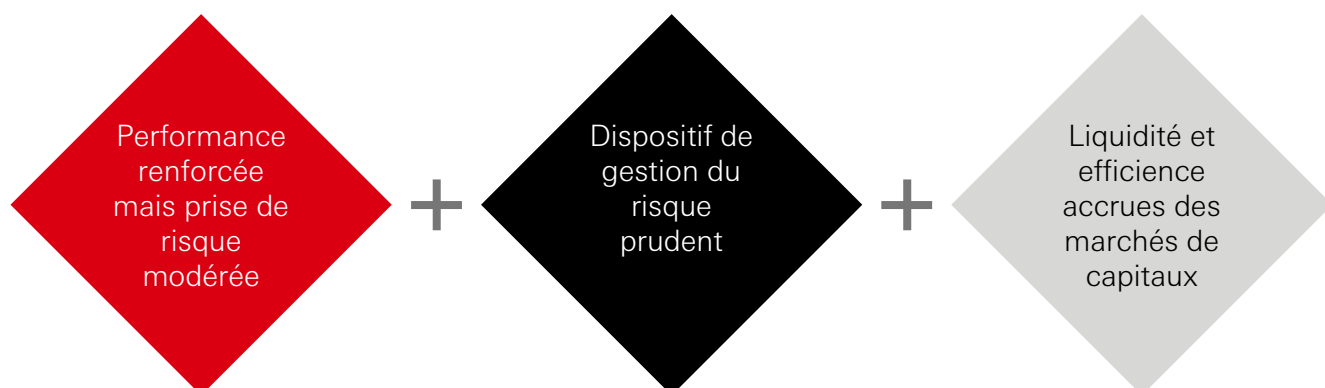
HSBC
Global Asset
Management

Présentation non contractuelle, à caractère promotionnelle destinée à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF et ne doit pas être distribué à un public d'investisseurs non professionnel. Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être considérées comme un conseil ou une recommandation en matière d'investissement.

Sommaire

Accroître les performances d'investissement grâce au prêt de titres	2
Pourquoi s'intéresser au prêt de titres ?	3
Les fondamentaux du prêt de titres	4
Les risques intrinsèques au prêt de titres	5
Notre approche en matière de prêt de titres	6
Dédommagements en cas de défaut	7
Questions les plus fréquentes	8
Annexe	9
Collatéraux éligibles et marges	10
Informations importantes	11

Accroître les performances d'investissement grâce au prêt de titres



Introduction

Le prêt de titres est une pratique habituelle sur les marchés financiers qui implique le détenteur d'un titre, qui le prête provisoirement à un emprunteur qui, en échange, fournit un collatéral (une garantie) et verse des frais. Il s'agit d'un processus désormais bien établi dans le secteur de la gestion d'actifs, largement utilisé par les fonds de pension, les fonds communs de placement et les ETFs pour améliorer la performance de leurs fonds. Il permet aux porteurs de parts d'enregistrer un revenu supplémentaire qui sera intégré dans la valeur liquidative (*Net asset value* - NAV) de l'ETF et viendra accroître les performances ajustées du risque sur la durée.

Les ETFs de HSBC Global Asset Management investissent dans des titres physiques afin de répliquer la performance d'un indice de référence donné. On peut voir dans ces titres physiques un gisement de titres prêtables qui, dans le cadre d'un dispositif approprié de gestion des risques, peut générer un revenu supplémentaire et ainsi améliorer la performance des ETFs.

HSBC Global Asset Management possède aujourd'hui un programme complet de prêt de titres, conçu en collaboration avec HSBC Securities Services (HSS) en qualité d'agent de prêt de titres, qui va être mis en œuvre dans toute sa gamme d'ETFs pour le compte des porteurs de parts, tout en assurant une gestion prudente des risques associés.

Dans cette brochure, nous décrivons les fondamentaux du prêt de titres, ses avantages, les stratégies d'atténuation des risques ainsi que l'approche mise en place par HSBC Global Asset Management pour piloter son programme en la matière.

Le fonctionnement

Lorsqu'un ETF prête des titres, l'emprunteur verse des frais pour dédommager les porteurs de parts d'ETF et rémunérer leur prêt. L'emprunteur a l'obligation contractuelle de restituer les titres prêtés à la fin de la période convenue ou à tout moment si le prêteur veut clôturer l'opération, ce que l'on appelle un « rappel de titres ».

Tous les revenus découlant du prêt de titres (après imputation des coûts opérationnels directs et indirects) reviennent au prêteur, à savoir l'ETF. Les coûts directs et indirects induits par le pilotage et le contrôle du programme sont ponctionnés sur le revenu brut et reversés à l'agent payeur (HSS) et à la société de gestion (HSBC Investment Funds Luxembourg – HIFL).

Pourquoi s'intéresser au prêt de titres ?

Le prêt de titres est une pratique qui a été éprouvée sur de nombreux cycles de marché depuis plus de 30 ans.

Il existe de nombreux motifs pour lesquels les contreparties choisissent de prêter leurs titres. Voici les principaux :

1. Une optimisation relativement peu risquée du rendement

- ◆ Les détenteurs d'ETFs peuvent générer une performance « locative » supplémentaire en exploitant les titres en portefeuille qui, dans le cas contraire, ne sont pas générateurs d'intérêts
- ◆ Les titres sont prêtés selon un dispositif rigoureux de gestion du risque qui garantit un niveau de solvabilité minimale pour l'emprunteur et peuvent être « rappelés » à tout moment. Ils sont aussi protégés par la procédure de dédommagement de HSBC Securities Services en cas de défaut de l'emprunteur
- ◆ La compétitivité des ETFs est renforcée par les performances positives régulières de l'activité de prêt de titres, qui compensent le TER

2. Aucun impact sur les droits de propriété

- ◆ Pendant la période de prêt, les propriétaires des titres continuent à profiter de leurs droits puisqu'ils perçoivent sans discontinuer des intérêts et des dividendes et bénéficient de l'évolution du cours des titres
- ◆ Les gérants d'ETFs choisissent eux-mêmes le moment du rappel des titres prêtés pour exercer leurs droits de vote. L'exercice des votes est un axe majeur de la politique de responsabilité actionnariale (*stewardship*) de HSBC Global Asset Management, qui permet d'insuffler des changements positifs dans les entreprises faisant partie de nos ETF

3. Soutien réglementaire

- ◆ Ces dernières années, les autorités de réglementation ont d'elles-mêmes commencé à soutenir une utilisation du prêt de titres s'inscrivant dans un cadre prudent et géré de manière adéquate, et à le considérer comme l'un des piliers du fonctionnement efficace des marchés de capitaux

Source: HSBC Global Asset Management. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Global Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Global Asset Management. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

4. Amélioration de la liquidité de marché

- ◆ Cette pratique améliore effectivement la liquidité des marchés, facilite les transactions et atténue la volatilité des prix
- ◆ Les intermédiaires (*dealers*) peuvent ainsi répondre plus précisément à leurs besoins en matière de règlement, les prix sont plus transparents et les investisseurs peuvent mieux couvrir leurs risques, autres facteurs eux-aussi essentiels au bon fonctionnement des marchés de capitaux
- ◆ Le prêt de titres fournit également de nouveaux titres à vendre à découvert, ce qui renforce leur liquidité, améliore le processus de découverte des prix et, au final, accroît l'efficacité des marchés de capitaux

Pourquoi les ETF prêteurs sont-ils intéressants pour les emprunteurs ?

Investisseurs à long terme – stabilité de l'offre de titres prêtables

Diversification des expositions – un stock de titres à prêter à la fois varié et stable

Les opérations d'achat et de vente sont prévisibles et concentrées pendant les périodes de rebalancement

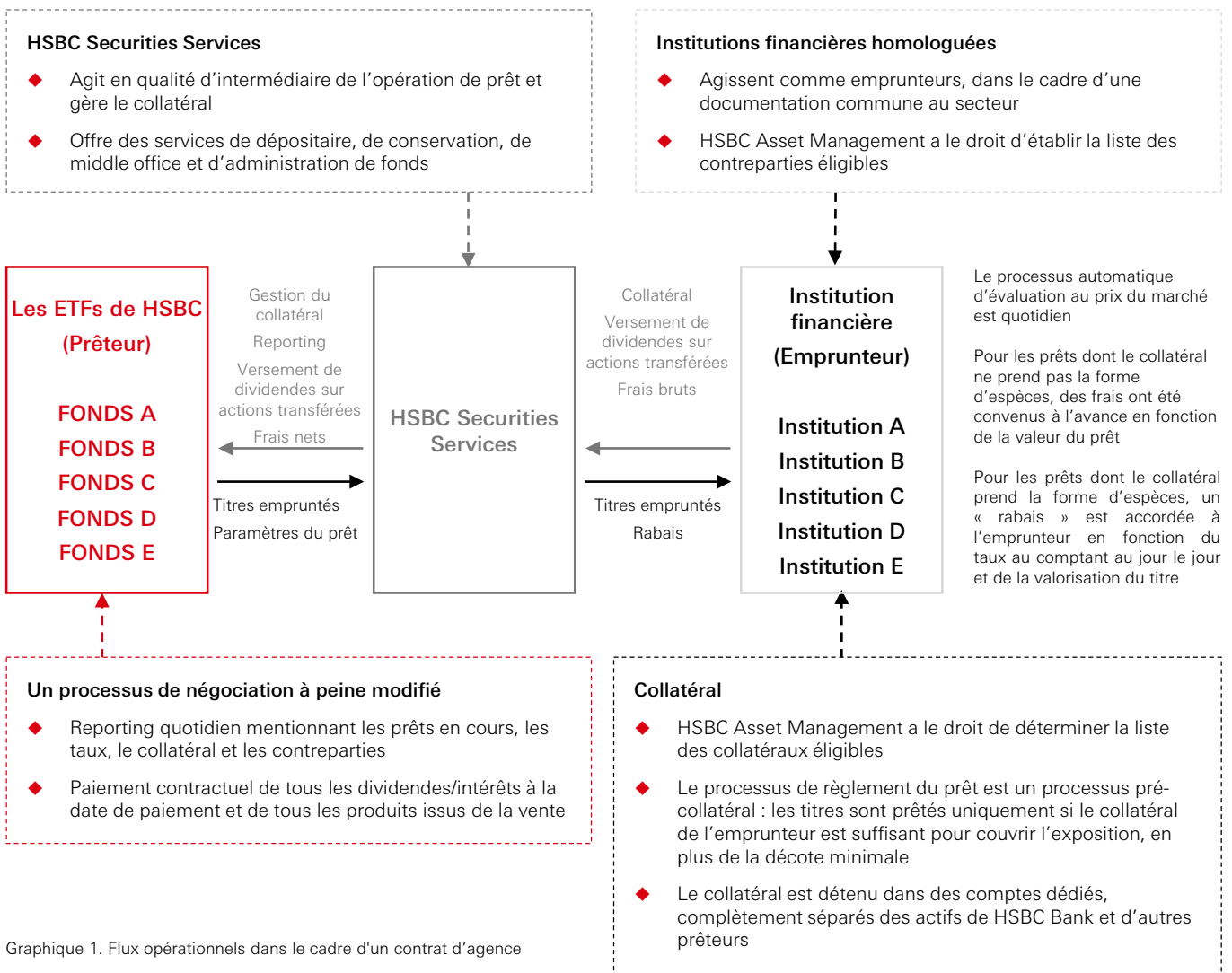
Les fondamentaux du prêt de titres

Les opérations de prêt de titres entraînent le transfert provisoire d'un ou de plusieurs titres du prêteur (dans ce cas un ETF de HSBC) à l'emprunteur par l'intermédiaire de l'agent de prêt (HSBC Securities Services).

En contrepartie des titres empruntés, l'emprunteur fournit un collatéral (espèces ou titres) à l'agent de prêt. Tous les collatéraux ne prenant pas la forme d'espèces sont conservés sur un compte dédié. En transférant un collatéral à l'agent de prêt, l'emprunteur fournit une protection s'il ne parvient pas à restituer les titres prêtés. La valeur du collatéral est généralement supérieure à celle des titres sous-jacents en raison de la décote (*haircut*) appliquée au montant du collatéral.

Les investisseurs en ETFs se demandent souvent comment sont traités les dividendes des titres en prêt. En règle générale, les dividendes intervenant pendant la période du prêt sont versés par l'emprunteur à l'agent de prêt, qui les reverse ensuite au prêteur. L'emprunteur reçoit également des intérêts/dividendes sur le collatéral placé auprès de l'agent de prêt.

Comme l'exercice des droits de vote est transféré à l'emprunteur pendant la période du prêt, HSBC Global Asset Management a mis en place une politique de vote rigoureuse encadrant les rappels de titres, qui est appliquée par HSBC Securities Services via des protocoles très stricts. Le prêteur garde donc le contrôle de ces droits dans la mesure où il revient à l'agent de prêt de vérifier que tous les votes importants ont bien été soumis.



Graphique 1. Flux opérationnels dans le cadre d'un contrat d'agence

Source: HSBC Global Asset Management. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Global Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Global Asset Management. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

Les risques intrinsèques au prêt de titres

Ces cinq dernières années, la politique de dédommagement n'a été invoquée par aucun de nos clients.
Ce ne fut le cas qu'en 2008 à l'occasion de la mise en faillite de Lehman Brothers.

1 Risque de crédit

Le risque de crédit prend la forme d'un risque de contrepartie. L'ETF prêteur étant dépendant de la capacité de l'emprunteur à remplir ses obligations contractuelles, l'incapacité de la contrepartie à remplir ses obligations constitue le principal risque de l'activité de prêt de titres. HSBC sélectionne ses contreparties de manière rigoureuse et le moindre signe de détérioration de la solvabilité des entités retenues est surveillée de près, tant par HSBC Bank et par HSBC Global Asset Management. HSBC peut interrompre son activité de prêt de titres avec les contreparties en fonction des défauts précédents.

HSBC Securities Services atténue ce risque grâce à son dispositif complet de dédommagement en cas de défaut de l'emprunteur. En cas de défaut d'un emprunteur, HSBC Bank Plc prend à sa charge ses différentes obligations afin de dédommager intégralement le client prêteur. Il s'agit de la restitution des titres prêtés, des droits attachés, des distributions et des frais dus par la partie en défaut.

3 Risque juridique

Le risque juridique fait référence à la force exécutoire des contrats. **HSBC utilise une documentation standard dans le cadre de son activité de négociation avec la communauté des emprunteurs.** L'efficacité et le caractère exécutoire de ces documents sont testés dans plusieurs juridictions tous les ans afin d'accroître la confiance en ce pilier du bon fonctionnement du marché du prêt de titres.

Les conventions-cadres les plus répandues sont les suivantes : GMSLA, MSLA, AMSLA, GMRA et MRA*. La convention-cadre utilisée par HSBC (*Securities Lending Authorisation Agreement - SLAA*) permet de veiller à ce que toutes les modalités applicables des documents encadrant la gestion des collatéraux/les relations avec les contreparties soient régies de manière appropriée.

5 Risque réglementaire

Le risque réglementaire correspond à une évolution potentielle de l'environnement réglementaire susceptible d'avoir un impact sur l'activité de prêt de titres.

Ces dernières années, plusieurs modifications ont été apportées à des domaines connexes de la réglementation qui ne visaient pas spécifiquement l'activité de prêt de titres, mais qui ont néanmoins eu une incidence sur cette activité.

Le dialogue continu avec les régulateurs, à la fois directement et par le biais des associations professionnelles, réduit la probabilité d'un non-respect de certains cadres réglementaires (ESMA, UCITS, CASS, SFTR ou MiFID**).

2 Risque opérationnel

Les opérations de prêt de titres impliquent un travail opérationnel important de la part du dépositaire global, ainsi que certaines fonctions spécifiques.

Les opérations sur titres, les paiements de dividendes et d'intérêts, le règlement des prêts et des collatéraux, les rapprochements quotidiens avec les contreparties, les relations avec les fournisseurs de prix et de données, etc. sont autant de tâches nécessitant un environnement opérationnel très fiable.

Au sein du groupe HSBC, les équipes dédiées au support opérationnel et les fonctions de contrôle sont cloisonnées et appliquent les meilleures pratiques de l'industrie.

4 Risque du marché

Les fluctuations des prix des titres ayant un impact sur les titres prêtés et les collatéraux, l'activité de prêt de titres implique un risque de marché.

Les titres prêtés et les collatéraux sont évalués sur la base des prix de marché (*mark-to-market*) quotidiens et le niveau du collatéral (insuffisant ou excédentaire) est ajusté tous les jours.

Le cadre appliqué par HSBC vis-à-vis des collatéraux approuvés impose des seuils de concentration et de diversification des titres donnés en collatéral, ainsi que des tailles maximales pour les positions individuelles.

En appliquant une tolérance zéro en cas de pénurie de collatéraux, HSBC peut réduire les conséquences des fluctuations défavorables des marchés. Dans le pire des cas, si les prix de marché ont évolué en défaveur des clients prêteurs (la valeur des titres prêtés augmente, la valeur du collatéral devient inférieure au prix du prêt et l'emprunteur devient insolvable), ces derniers sont dédommagés par HSBC Securities Services.

Source: HSBC Global Asset Management. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

*GMSLA : Global Master Securities Lending Agreement ; MSLA : Master Securities Lending Agreement ; AMSLA : Australian Master Securities Agreement ; GMRA : Global Repurchase Agreement ; MRA : Master Repurchase Agreement.

**ESMA : European Securities and Markets Authority (Autorité européenne des marchés financiers) ; UCITS : Undertakings for the Collective Investment in Transferable Securities (Directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières) ; CASS : Client Assets Sourcebook de la FCA ; SFTR : European Union Securities Financing Transaction Regulation (Règlement de l'UE relatif aux opérations de financement sur titres) ; MiFID : Markets in Financial Instruments Directive (Directive concernant les marchés d'instruments financiers).

Notre approche en matière de prêt de titres

Un processus robuste de sélection et de suivi des emprunteurs

- ◆ Seules les institutions financières présentant une qualité de crédit élevée seront considérées comme emprunteurs auprès de nos ETF
- ◆ Tous les emprunteurs font l'objet d'une due diligence régulière et exhaustive pour vérifier qu'ils respectent à tout moment les normes minimales du groupe HSBC
- ◆ La situation de crédit des emprunteurs approuvés fait également l'objet d'un suivi régulier et rigoureux, alors que HSBC Securities Services fixe lui aussi ses propres limites en matière de crédit et assure un suivi des expositions au marché et au crédit

Une politique prudente en matière de gestion du collatéral

- ◆ Le collatéral doit être reçu avant que les titres des ETF ne soient transférés aux emprunteurs
- ◆ Tous les titres prêtés devront être surcollatéralisés en appliquant une marge minimale définie et seuls les actifs liquides et de grande qualité seront acceptés comme collatéral
- ◆ Pour assurer la sécurité des actifs, les ETF détiennent le droit légal sur les actifs en collatéral. Le collatéral est cloisonné par rapport aux actifs propres de HSBC Securities Services
- ◆ Le collatéral en espèces reçu et réglé sera investi de manière prudente dans les fonds monétaires de HSBC Global Asset Management créés exclusivement pour gérer les besoins en liquidités associé au programme de prêt de titres
- ◆ HSBC Global Asset Management et HSBC Securities Services assurent un suivi étroit de la politique relative au collatéral et peuvent appliquer des normes plus contraignantes en fonction des événements de marché ou des préoccupations en matière de risque
- ◆ Si la qualité de crédit d'un emprunteur se détériore, des mesures seront prises rapidement pour ajuster sa ligne de crédit, la décote appliquée au collatéral et les exigences en matière de qualité de crédit

Un agent de prêt expérimenté

- ◆ HSBC Securities Services intervient dans le secteur du prêt de titres depuis plus de 40 ans
- ◆ Aujourd'hui l'un des agents de prêt de titres les plus solides au monde¹, cette entité offre des performances à la fois compétitives et relativement peu risquées grâce à son dispositif de dédommagement des clients en cas de défaut d'un emprunteur
- ◆ Reconnu à l'échelle mondiale, HSBC Securities Services propose des programmes de prêt de titres adaptés aux besoins de toute une variété de clients, notamment des ETFs, des fonds de pension et des clients du secteur public
- ◆ Grâce à ses capacités opérationnelles à l'échelon local, HSBC Securities Services peut prêter des titres figurant dans les compartiments des ETFs de HSBC sur 38 marchés actions et obligataires

40 +
Ans

1) Aucune perte en capital

Aucun participant au programme de prêt de titres de HSBC Securities Services n'a subi de perte en capital en plus de 40 ans

2) Des revenus supérieurs

Historiquement, HSBC fait mieux que ses concurrents en matière de revenu du prêt de titres, grâce à une expertise de trading automatisé qui lui permet d'être largement investi sur les marchés, selon les deux principales sociétés indépendantes de référentiels de données, IHS Markit et Datalend

3) Gestion du risque

Bénéficiant de la solidité du bilan du groupe HSBC, HSBC Securities Services est en mesure d'absorber le risque de marché et de crédit découlant de son programme de prêt de titres grâce à son dispositif global de dédommagement en cas de défaut des emprunteurs (à l'exception de la valeur en capital des investissements des fonds monétaires dans lesquels le collatéral en espèces des emprunteurs est investi)

4) Un niveau de sécurité supplémentaire

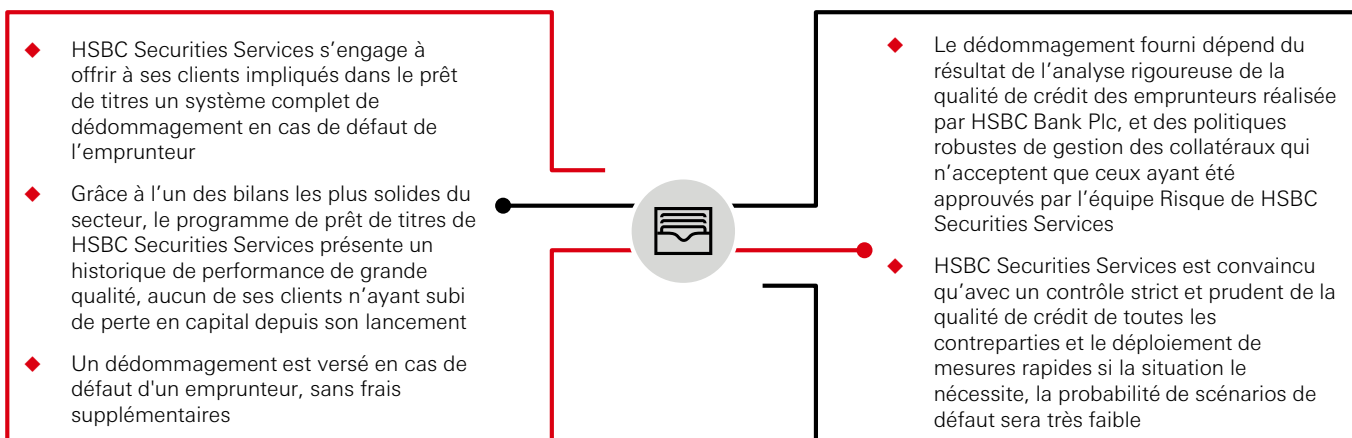
Un dispositif de cloisonnement des actifs a été mis en place et prévoit la mise en place d'un compte dédié pour chaque compartiment d'ETF
Tous les titres prêtés peuvent être rappelés à tout moment

5) Des services de bout en bout

Grâce à des systèmes de pointe, HSBC Securities Services est en mesure de prendre en charge l'intégralité du cycle de prêt, de la phase de structuration à l'analyse de la qualité de crédit de l'emprunteur, en passant par le contrôle des risques




1. Source : S&P, Moody's, Fitch (notation de l'entité opérationnelle la plus élevée). Au 1^{er} septembre 2020. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

Dédommagements en cas de défaut



HSBC Global Asset Management a la possibilité de faire évoluer à sa guise ses exigences de collatéral

Collatéral

- ◆ Comme l'indique le tableau ci-après, les collatéraux sont habituellement des actifs liquides de grande qualité sous forme de titres, ainsi que les collatéraux en espèces 
- ◆ Une marge est ajoutée à la valeur des titres prêtés, ce qui impose une valeur minimale du collatéral supérieure à 100 %. Une marge moyenne de 5 % pour le collatéral en titres et de 2 % pour le collatéral en espèces sera maintenue au quotidien 
- ◆ Ce système protège les clients des ETFs prêteurs des fluctuations quotidiennes de prix entre les titres prêtés et le collatéral reçu de l'emprunteur 

Collatéraux éligibles et marges

Type	Marché				Exigences minimales de HSBC	Dédommagement accordé
Gouvernement Dette	États-Unis Canada	Autriche Belgique Danemark Finlande France Allemagne	Pays-Bas Norvège Suède Suisse Royaume-Uni	Australie Japon	102 %	
Entités supranationales Dette	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) Banque Européenne d'Investissement (BEI) Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)				102 %	Oui
Actions (Principal indice)	États-Unis Canada	Autriche Belgique Danemark Finlande France	Allemagne Pays-Bas Norvège Suède Suisse Royaume-Uni	Australie Hong Kong Japon Singapour	105 %	
ETF					105 %	
Liquidités	USD	GBP	EUR		102 %	Non

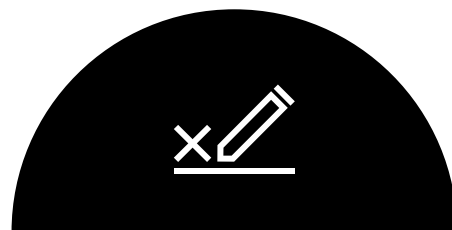
Source: HSBC Global Asset Management. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

Questions les plus fréquentes



Dispositions relatives aux revenus et aux frais des opérations de prêt de titres

- ◆ Pour dédommager l'ETF prêteur d'avoir prêté des titres aux banques et aux brokers-dealers, la contrepartie emprunteuse verse une commission brute (en points de base) à HSBC Securities Services
- ◆ La valeur du prêt, le taux de commission convenu et la durée du prêt détermineront le revenu total de l'ETF prêteur. Les revenus en résultant sont versés quotidiennement au fonds
- ◆ Les revenus générés par les opérations de prêt de titres, amputés des frais applicables répartis entre l'ETF prêteur, HSBC Securities Services et HIFL, devront être payés au fonds
- ◆ Notre convention de partage des revenus est très compétitive : 75 % des revenus issus du prêt de titres sont redistribués aux porteurs de parts des ETF et les 25 % restants couvrent les frais de l'agent de prêt de titres HSBC Securities Services (15 %) et la société de gestion de l'ETF, HSBC Investment Funds Luxembourg (10 %)



Politique relative aux conflits d'intérêts

- ◆ La nomination de HSBC Securities Services est intervenue après une procédure rigoureuse d'appel d'offres et de due diligence, conformément au programme de sélection des prestataires de services de HSBC Global Asset Management
- ◆ Conformément aux exigences réglementaires et à la politique du Groupe HSBC en matière de conflits d'intérêts, HSBC Asset Management (en tant que gestionnaire d'investissement) et HSBC Securities Services (en tant qu'agent de prêt de titres) travailleront en toute indépendance avec la mise en place d'une solide « muraille de Chine » entre leurs obligations respectives en matière de surveillance ou d'opérations de prêt de titres
- ◆ Conformément à sa propre politique en matière de conflits d'intérêts, HSBC Securities Services doit agir équitablement pour garantir que les transactions sont effectuées dans des conditions qui ne sont pas sensiblement moins favorables à l'ETF que si le conflit ou le conflit potentiel n'avait pas existé



Transparence du programme

- ◆ Le Rapport annuel et les États financiers audités mentionnent les commissions de prêt de titres et les revenus générés, la valeur des titres prêtés et le montant des collatéraux détenus
- ◆ Des informations plus détaillées sur le prêt de titres sont également publiées quotidiennement sur le site web : www.etf.hsbc.com



Réinvestissement du collatéral en espèces

- ◆ Le collatéral en espèces reçu sera investi de manière prudente dans les fonds monétaires de HSBC Asset Management, en s'assurant que le risque de perte en capital soit minimisé. S'il n'est pas investi dans des fonds monétaires, le collatéral en espèces sera logé sur un compte dédié



Éligibilité des produits

- ◆ HSBC Global Asset Management a la flexibilité de décider quels fonds s'engagent à tout moment dans le prêt de titres. Notre objectif est de nous assurer que nous calibrons le programme de prêt de titres en fonction des besoins des clients, en tenant compte de critères individuels par fonds, tels que les exigences réglementaires locales, les circonstances particulières du marché sous-jacent ou les exigences d'étiquetage associées à des produits particuliers. Nous nous engageons à les examiner régulièrement pour nous assurer de continuer à offrir aux investisseurs les meilleurs résultats en termes de valeur. Une liste des ETFs inclus dans le programme se trouve à la page 11.

Annexe



HSBC
Global Asset
Management

Annexe

Collatéraux éligibles et marges

Type						Prêt et collatéral (devises identiques)	Prêt et collatéral (devises différentes)
Liquidités	USD	GBP	EUR	AUD	CAD	102	105
	Le collatéral en espèces peut être placé - au profit du prêteur - sur un compte auprès du dépositaire, sauf indication contraire du prêteur						
	La dette publique et souveraine des pays mentionnés ci-après, assortie d'une notation minimale de :						
	AAA / Aaa						
	Australie	Autriche	Danemark	Finlande	Irlande		
	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège		
	Portugal	Espagne	Suède	Suisse			
Emprunts d'État	AA+ / Aa1					102	105
	Belgique						
	AA / Aa2						
	Canada	France	Allemagne	Royaume-Uni	États-Unis		
	A+ / A1						
	Japon						
Obligations d'agences gouvernementales	Titres émis par des agences gouvernementales américaines avec une notation minimale de AA / Aa2					102	105
Autres titres de dette	Dette des provinces canadiennes émise par les gouvernements provinciaux de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan, avec une notation minimale de AA- / Aa3					102	105
	Obligations sécurisées canadiennes assorties d'une notation minimale de AA+ / Aa1, émises par des banques canadiennes présentant une notation minimale de AA- / Aa3 et qui sont garanties par un ensemble de prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement						
	Obligations hypothécaires canadiennes assorties d'une notation minimale de AA+ / Aa1 garanties directement par la Société canadienne d'hypothèques et de logement						
	Obligations hypothécaires danoises et suédoises assorties d'une notation minimale de AAA / Aaa, à condition que l'emprunteur approuvé et l'émetteur ne constituent pas la même entité et qu'aucune émission ne représente plus de 10 % du collatéral apporté par un Emprunteur approuvé au Prêteur, sur une base globale pour tous les prêts en cours du Prêteur à cet Emprunteur approuvé						
	Les actions cotées figurant dans les indices suivants, à condition (i) qu'aucun émetteur ne représente plus de 15 % du montant du collatéral donné par un Emprunteur approuvé à un Prêteur, sur un périmètre global couvrant l'ensemble des prêts en cours du Prêteur à l'Emprunteur approuvé, et (ii) que le nombre d'actions d'un titre de participation spécifique donné en collatéral par un Emprunteur approuvé au Prêteur, sur un périmètre global couvrant l'ensemble des prêts en cours du Prêteur à l'Emprunteur approuvé, ne dépasse pas 1 fois le volume moyen des transactions sur 90 jours sur le titre de participation concerné :					105	105
	Catégorie 1						
	S&P 500/US SPX	FTSE 100/ UKX	Eurostoxx 50/SX5E	Russell 3000/US RAY			
	FTSE 350/UK NMX	CAC40/FR CAC	DAX/GR DAX	Swiss Market/CH SMI			
Actions	Les actions cotées figurant dans les indices suivants à condition qu'aucun émetteur ne représente pas plus de 5 % du montant de collatéral fourni par un emprunteur approuvé à un prêteur, sur un périmètre global couvrant l'ensemble des prêts en cours du Prêteur à l'Emprunteur approuvé :						
	Catégorie 2						
	FTSE MIB/ITSEMIB	NIKKEI225 JP/NKY	S&P/TSX 60/CA TSX	IBEX 35/ES IBEX		110	110
	AEX NL/AEX	BEL 20/BE BEL20	PSI 20 PT/PSI20	OMX SE 30/SE OMX			
	OMX 20 DK/KFX	OMX 25 FI/ HEX25	NZX 50/NZSE50FG	S&P/ASX200/AUAS51			
	Hang Seng/HK HSI						
Instruments du marché monétaire	Fonds monétaires à court terme tels que définis par l'ESMA, assortis d'une notation AAA attribué par au moins l'une des agences suivantes : Moody's, Standard and Poor's ou Fitch. Cela comprend les fonds du marché monétaire dits « Prime », ainsi que les fonds du marché monétaire de la dette publique. L'agent est autorisé à utiliser les fonds monétaires suivants :						
	HSBC Global Liquidity Funds plc					105	Non autorisé
	HSBC Monétaire (France) – uniquement en EUR						
	HSBC Monétaire État (France) – uniquement en EUR						
	D'autres fonds monétaires, y compris ceux non proposés par HSBC, peuvent être utilisés par l'Agent s'ils sont autorisés par (*HSBC AMG/le fonds/son conseil d'administration)						
	Les parts des ETF suivants, à condition (i) qu'aucun émetteur ne représente plus de 15 % du montant du collatéral fourni par un Emprunteur approuvé au Prêteur, sur un périmètre global couvrant l'ensemble des prêts en cours du Prêteur à l'Emprunteur approuvé et (ii) le nombre d'actions d'un ETF spécifique fourni en collatéral par un Emprunteur approuvé au Prêteur, sur un périmètre global couvrant l'ensemble des prêts en cours du Prêteur à l'Emprunteur approuvé, ne peut pas dépasser 1 fois le volume de négociation moyen sur 90 jours de cet ETF :						
	Catégorie 1					105	105
	Deka DAX (R) UCITS ETF ETFDAX GY		iShares Core DAX UCITS ETF (DE) DAXEX GY				
	iShares Core FTSE 100 UCITS ETF (Inc)		ISF LN iShares Core S&P 500 ETF IVV US				
	iShares S&P 100 ETF OEF		Xtrackers DAX UCITS ETF 1C XDAX GY				
	CAC 40 -D- EUR CAC FP		SPDR S&P 500 ETF SPY US				
	US iShares SMI (R) (CH) CSSMI SW Lyxor UCITS ETF						
ETF (Exchange Traded Funds)	Les actions cotées figurant dans les indices suivants à condition qu'aucun émetteur ne représente pas plus de 5 % du montant de collatéral fourni par un emprunteur approuvé à un prêteur, sur un périmètre global couvrant l'ensemble des prêts en cours du Prêteur à l'Emprunteur approuvé :						
	Catégorie 2						
	Daiwa ETF Nikkei 225 1320 JT		iShares Nikkei 225 1329 JT			110	110
	iShares S&P/TSX 60 Index Fund XIU CN						
	Nikko Exchange Traded Index Fund 225 1330 JT						
	Nomura Nikkei 225 Stock Index Listed Fund 1321 JT						

Annexe

ETFs éligibles

Fonds	ISIN
HSBC EURO STOXX 50 UCITS ETF	IE00B4K6B022
HSBC FTSE 100 UCITS ETF	IE00B42TW061
HSBC FTSE 250 UCITS ETF	IE00B64PTF05
HSBC FTSE EPRA/NAREIT Developed UCITS ETF	IE00B5L01S80
HSBC Hang Seng TECH UCITS ETF	IE00BMWXKN31
HSBC MSCI AC Far East ex Japan UCITS ETF	IE00BBQ2W338
HSBC MSCI Brazil UCITS ETF	IE00B5W34K94
HSBC MSCI Canada UCITS ETF	IE00B51B7Z02
HSBC MSCI China A Inclusion UCITS ETF	IE00BF4NQ904
HSBC MSCI China UCITS ETF	IE00B44T3H88
HSBC MSCI EM FAR EAST UCITS ETF	IE00B5LP3W10
HSBC MSCI EM Latin America UCITS ETF	IE00B4TS3815
HSBC MSCI Emerging Markets UCITS ETF	IE00B5SSQT16
HSBC MSCI Europe UCITS ETF	IE00B5BD5K76
HSBC MSCI Indonesia UCITS ETF	IE00B46G8275
HSBC MSCI Japan UCITS ETF	IE00B5VX7566
HSBC MSCI Korea Capped UCITS ETF	IE00B3Z0X395
HSBC MSCI Malaysia UCITS ETF	IE00B3X3R831
HSBC MSCI Mexico Capped UCITS ETF	IE00B3QMYK80
HSBC MSCI Pacific ex Japan UCITS ETF	IE00B5SG8Z57
HSBC MSCI Russia Capped UCITS ETF	IE00B5LJZQ16
HSBC MSCI South Africa Capped UCITS ETF	IE00B57S5Q22
HSBC MSCI Taiwan Capped UCITS ETF	IE00B3S1J086
HSBC MSCI Turkey UCITS ETF	IE00B5BRQB73
HSBC MSCI USA UCITS ETF	IE00B5WFO436
HSBC MSCI World UCITS ETF	IE00B4X9L533
HSBC Multi Factor Worldwide Equity UCITS ETF	IE00BKZGB098

Risques Principaux

Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférant peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Risque d'effet de levier d'investissement Un effet de levier se produit lorsque l'exposition économique est supérieure au montant investi, comme lors de l'utilisation d'instruments dérivés. Un Fonds qui recourt à l'effet de levier peut engranger des plus-values et/ou subir des pertes supérieures en raison de l'effet d'amplification d'une variation de prix de la source de référence.

Risque de concentration Le Fonds peut être concentré sur un nombre limité de titres, de secteurs économiques et/ou de pays. Par conséquent, il peut être plus volatil et présenter des risques plus élevés de perte que des fonds plus largement diversifiés.

Risque de contrepartie La possibilité que la contrepartie à une transaction ne veuille pas ou soit incapable d'honorer ses obligations.

Risque de liquidité Le risque de liquidité est le risque qu'un Fonds puisse connaître des difficultés à honorer ses obligations en ce qui concerne les engagements financiers réglés en donnant des liquidités ou d'autres actifs financiers, compromettant de ce fait les investisseurs existants ou restants.

Risque de suivi d'indice Dans la mesure où le Fonds cherche à répliquer la performance de l'indice en détenant des titres individuels, aucune garantie ne peut être donnée que sa composition ou ses performances correspondront exactement à celles de l'indice cible à un quelconque moment donné (« erreur de suivi »).

Risque de taux de change Les évolutions de taux de change sont susceptibles de réduire ou d'accroître les plus et moins-values, dans certains cas de façon significative.

Risque lié aux instruments dérivés Les instruments dérivés peuvent se comporter de façon inattendue. La fixation des prix et la volatilité de nombreux instruments dérivés peut ne pas refléter strictement le prix ou la volatilité de leur instrument ou actif de référence sous-jacent.

Risque lié aux marchés émergents Les marchés émergents sont moins bien établis et souvent plus volatils que les marchés développés et impliquent des risques plus importants, en particulier de marché, de liquidité et de change.

Risque opérationnel Les risques opérationnels peuvent soumettre le Fonds à des erreurs affectant les transactions, l'évaluation, la comptabilité, le reporting financier, entre autres choses.

Mentions légales

Ce document est destiné à des Clients Professionnels au sens de la Directive MIF. L'ensemble des informations contenu dans ce document peuvent être amenées à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation non autorisée des informations contenues dans ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. HSBC ETFs PLC est une SICAV de droit irlandais agréée par le régulateur irlandais dont la commercialisation en France est soumise à l'autorisation de l'AMF. La directive européenne n° 2009/65/CE du 13 juillet 2009 sur les OPCVM, telle que modifiée instaure des règles communes en vue de permettre la commercialisation transfrontalière des OPCVM qui s'y conforment. Ce socle commun n'exclut pas une mise en oeuvre différenciée. C'est pourquoi un OPCVM européen peut être commercialisé en France quand bien même son activité n'obéit pas à des règles identiques à celles qui conditionnent en France l'agrément de ce type de produit. Ce Compartiment a été autorisé à la commercialisation en France par l'Autorité des Marchés Financiers. HSBC ETFs PLC est une SICAV gérée par HSBC Global Asset Management (UK) Limited, une société de gestion agréée par la Financial Services Conduct du Royaume-Uni. HSBC Global Asset Management (UK) Limited, 8 Canada Square, London, E14 5HQ, UK.

SRRI : 6/7 - La notation est basée sur la volatilité des cinq dernières années et constitue un indicateur de risque absolu. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur. Rien ne garantit que la notation restera la même et la classification peut varier à long terme. La note la plus basse n'indique pas que l'investissement est exempt de tous risques. Ne prenez pas de risque inutile. Lisez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur. Le fonds présente un niveau élevé de volatilité. La valeur liquidative pourra connaître de fortes variations à la baisse comme à la hausse.

Pour les investisseurs en France : Avant toute souscription l'investisseur doit prendre connaissance impérativement et attentivement du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur - DICI et des derniers rapports financiers de l'ETF qui est autorisé à la commercialisation en France par l'Autorité des Marchés Financiers, disponible sur www.etf.hsbc.com/fr. Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur - DICI, le prospectus complet, les statuts et le dernier rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès de CACEIS Bank, le correspondant centralisateur de la SICAV en France : 1/3, Place Valhubert, 75013 Paris

Restrictions: Il est à noter que les fonds HSBC ETF n'ont pas été et ne seront pas commercialisés aux Etats-Unis ni dans aucun autre territoire, possession ou région sous leur juridiction. De même, ils ne pourront être proposées à un ressortissant des Etats-Unis que dans le cas où la transaction ne contrevient pas aux dispositions de la Loi relative aux Valeurs Mobilières (Securities Law).

En conséquence, HSBC Global Asset Management (France) ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses. Toutes les données sont issues de HSBC Global Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Ces ETFs ne comportent pas de garantie en capital. Ces ETFs doivent être considérés comme spéculatifs. Ces produits, soumis aux fluctuations de marché et de change, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur (ex: impôts, taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Il est rappelé que les investissements réalisés dans les marchés émergents présentent par leur nature un plus grand risque et sont plus volatiles que ceux effectués dans les pays développés. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la valeur de rachat des ETFs (trackers) peut être inférieure à tout moment au montant initialement investi. L'investisseur peut perdre la totalité de son investissement. Ces produits connaissent en terme de prix une volatilité très importante. Les parts ou actions de l'OPCVM coté («UCITS ETF») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPC coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts /actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle à la revente. Avant toute décision de souscription, le souscripteur doit s'assurer que le produit considéré correspond à sa situation financière et à ses objectifs d'investissement ainsi qu'à la législation locale à laquelle il serait éventuellement assujéti.

Source : MSCI. Les données MSCI sont réservées exclusivement à un usage personnel et ne doivent être ni reproduites, ni transmises ni utilisées dans le cadre de la création d'instruments financiers ou d'indices. Les données MSCI ne sauraient constituer ni un conseil en investissement, ni une recommandation de prendre (ou de ne pas prendre) une décision d'investissement ou de désinvestissement. Les données et performances passées ne sont pas un indicateur fiable des prévisions et performances futures. Les données MSCI sont fournies à titre indicatif. L'utilisateur de ces données en assume l'entière responsabilité. Ni MSCI ni aucun autre tiers impliqué ou lié à la compilation, à l'information ou à la création des données MSCI (les « parties MSCI ») ne se porte garant, directement ou indirectement, de ces données (ni des résultats obtenus en les utilisant). Les Parties MSCI déclinent expressément toute responsabilité quant à l'origine, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité, l'adéquation ou l'utilisation de ces données. Sans aucunement limiter ce qui précède, en aucun cas une quelconque des parties MSCI ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect (y compris les pertes de profits), et ce même si la possibilité de tels dommages avait été signalée (www.msicibarra.com). Si vous avez un doute sur la pertinence de cet investissement, contactez un conseiller financier indépendant.

HSBC Global Asset Management (UK) Limited fournit des informations aux Institutions, professionnels de l'investissement et leurs clients sur les produits et services du groupe HSBC

Copyright : Tous droits réservés © HSBC ETFs PLC, 2021.

Document non contractuel, mis à jour en février 2021.

AMFR_2021_EXT_BR_0060. Expires: 01/2022

